

Changement staut visa étudiant à salariè

Par Lliliann, le 12/09/2011 à 16:56

Bonjour,

Je suis bresilienne et j'ai un visa etudiant de1ans de avril 2011 jusqu'a avril 2012. J'ai trouvé un travail donc je voulais savoir si je peux dejà faire la demarche de papier??? Un fois qu'il change de statut c'est à partir du mois d'avril ou ça peux être avant??? Combien de temps il faul attendre a peu près pour en changer?? S' il faul que l'interprise attendre jusqu'a qu' il me change mon statut pour que je commence à travailler, au cas de la interprise perdre l'interessse à mon travail je peux travailler dans un autre interprise??? Merci et à bientôt

Par mimi493, le 12/09/2011 à 18:07

On ne change pas de statut aussi facilement, il ne suffit pas d'avoir trouvé un travail. si votre emploi ne fait pas partie des métiers sous tension, votre employeur devra prouver qu'il n'a pas pu trouver de résident français pour cet emploi.

En tant qu'étudiant, vous n'avez qu'une autorisation de travail limitée, vous n'avez pas le droit de dépasser.